



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de la formation professionnelle SFP  
Amt für Berufsbildung BBA

Ecole professionnelle commerciale  
Derrière-les-Remparts 1a, 1700 Fribourg

T +41 26 305 25 26, [www.fr.ch/epc](http://www.fr.ch/epc)

## Employé-e de commerce CFC – Dispenses et Raccourcissement de la formation

**Vu :**

- > Recommandation d'exécution aux cantons du 30 juin 2023 pour gérer les formations raccourcies et rallongées des formations professionnelles initiales Employé-e de commerce AFP et Employé-e de commerce CFC ;
- > L'Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce / employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC)du 16 août 2021 ;
- > Le Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI du 16 août 2021 sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce / employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 24 juin 2021 ;

**Les conditions suivantes s'appliquent aux personnes en formation (PEF) :**

Diplôme professionnel / Certificats	Raccourcissement de la formation	Dispenses
Maturité gymnasiale, Maturité professionnelle, Maturité spécialisée, Certificat de culture générale	Entrée possible en deuxième année de formation	Sport Domaine à choix (anglais B1 ou A2+)
Formation professionnelle avec CFC	Entrée possible en deuxième année de formation	Sport
Employé-e de commerce AFP	Entrée possible en deuxième année de formation	Aucune dispense
Formation professionnelle AFP, toute autre profession	Aucun raccourcissement	Aucune dispense
Certificats de langue en allemand (Goethe, Telc), tout niveau	Aucun raccourcissement	Aucune dispense
Certificat de langue en anglais (Cambridge, IELTS) à partir du niveau B2	Aucun raccourcissement	Domaine à choix (anglais B1 ou A2+)

### Précisions :

- > Afin de demander une dispense, les PEF rendent leur demande au secrétariat de l'école professionnelle, avec une copie de leur diplôme / certificat et le formulaire suivant rempli, jusqu'en octobre de l'année scolaire : [Formulaire de demande de dispense de cours](#)
- > Afin de bénéficier d'une réduction de la durée d'apprentissage, les PEF peuvent prendre contact avec le doyen respectif / la doyenne respective et leur présenter une copie de leur diplômes / certificats, encore avant le début de la formation raccourcie.
- > Il n'y a pas de raccorciissement possible pour une formation d'employé-e-s de commerce CFC avec une maturité professionnelle, type économie (MP1).
- > Il n'est pas possible de prendre en compte un certificat de langue pour la langue étrangère allemande pour la procédure de qualification. Celle-ci porte sur l'application de la langue étrangère dans un contexte professionnel (par exemple un entretien de conseil ou de négociation avec un-e client-e) et exige des compétences opérationnelles qui ne sont pas démontrées avec un certificat international de langue. Le certificat de langue ne peut donc pas remplacer la procédure de qualification pour les domaines de compétences opérationnelles.
- > Il n'y a pas de procédure de qualification pour le Domaine à choix (anglais B1 ou A2+). Il n'est donc pas nécessaire ou possible de prendre en compte un certificat de langue pour la langue étrangère anglaise pour la procédure de qualification.
- > Pour les employé-e-s de commerce AFP qui souhaitent faire une formation raccourcie en tant qu'employé-e-s de commerce CFC, il est recommandé qu'ils-elles travaillent leurs compétences dans les langues étrangères (allemand et anglais) avant de faire l'entrée directe en deuxième année afin de permettre un démarrage dans de bonnes conditions de la formation raccourcie.

Validé le 15.05.2025, La direction de l'EPC Fribourg